



**PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Clermont-Ferrand, le **08 FEV. 2023**

Service Prospective Aménagement Risques
Affaire suivie par :
Vincent GARDE
Tél : 04.73.43.19.03
vincent.garde@puy-de-dome.gouv.fr

Le Préfet du Puy-de-Dôme
à
Madame la Présidente de la MRAe Auvergne-Rhône-
Alpes

OBJET : **Évaluation environnementale du PPRNP mouvement de terrain de la commune du Mont-Dore (63)**

P.J. : dossier d'examen au cas par cas

Je souhaite prescrire une révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles mouvement de terrain sur la commune du Mont-dore (PPRNPmvt) approuvé le 22 décembre 2008. Cette procédure permettra de prendre en compte une nouvelle connaissance sur l'aléa sur un périmètre restreint de la commune.

En application de l'article R.122-17 du code de l'environnement, cette révision doit faire l'objet d'un examen au cas par cas en vue de déterminer si une évaluation environnementale est nécessaire.

En tant qu'autorité administrative compétente en matière d'environnement pour ce type de plan, je vous remercie de bien vouloir instruire ce dossier.

Vous trouverez les éléments nécessaires à cette instruction en pièce jointe.

Le Préfet,

Philippe CHOPIN